

La hausse des dépôts de bilan depuis le début de l'année inquiète jusque sous la Coupole fédérale

# Une vague de faillites gagne la Suisse

MAUDE BONVIN

**Législation** ► Lancer son affaire devient de plus en plus périlleux en Suisse. Les faillites d'entreprises ont progressé de plus d'un tiers entre janvier et fin novembre par rapport à la même période de l'an dernier. Ce phénomène touche désormais 11 057 sociétés, selon la plateforme de crédit Crif. Parallèlement, les nouveaux business ont augmenté de 4,4%, à environ 50 000 nouvelles entrées dans les registres du commerce.

Heidi Hug, responsable de la communication chez Crif, précise que depuis le début de cette année, les dettes fiscales font l'objet d'une procédure de faillite. Sont aussi concernées la TVA, les amendes, les cotisations aux assurances sociales comme l'AVS et les primes de l'assurance-accidents obligatoire. Auparavant, la poursuite pour faillite en lien avec des créances de droit public était exclue. Seule la saisie des biens était autorisée. Une PME pouvait donc continuer à exercer ses activités, même si diverses dettes fiscales n'étaient pas réglées.

La révision législative a pour but de corriger une forme de concurrence déloyale de la part des sociétés qui ne paient pas leurs impôts ou leurs cotisations sociales. Pour justifier le bond des dépôts de bilan, la Confédération met en évidence un effet de ratrappage lié à cette nouvelle loi qui devrait s'estomper à l'avenir.

## Durée de vie limitée

Ce problème touche surtout les jeunes structures. «Près d'une nouvelle société sur cinq cesse ses activités, après un an d'existence. Au bout de cinq ans, seule la moitié a survécu», précise Heidi Hug. Elle cite la restauration, où il y a beaucoup de lancements d'affaires mais aussi un pourcentage élevé de faillites après un court laps de temps. Les entrepreneurs actifs dans la construction et le commerce de détail mettent aussi plus souvent la clé sous la porte. A l'inverse, ceux qui s'aventurent dans les domaines de la santé et de l'action sociale ont plus de chances de succès.

## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OUVERTURES DE PROCÉDURES DE FAILLITES EN SUISSE



**«Il y a un vrai défi au niveau du financement des petites et moyennes entreprises»**

Johanna Gapany

Plus de quatre entreprises nouvellement fondées sur cinq emploient une seule personne. Ces très petites unités sont plus vulnérables que les groupes qui voient le jour avec davantage de places de travail, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Au Parlement fédéral, la conseillère aux Etats Johanna Gapany s'inquiète de la forte hausse des dépôts de bilan. La Fribourgeoise a interpellé le gouvernement à ce propos. Dans sa réponse, le Conseil fédéral met en évidence une hausse du nombre de créations de sociétés, une augmentation de la TVA et le changement de loi sur les faillites pour justifier ce phénomène. L'élu PLR se montre critique vis-à-vis de ces explications. «Nous ne pouvons faire de lien direct entre création et sup-

pression d'entreprises qu'à long terme. Dans un si cours laps de temps, cette causalité ne tient pas», estime la sénatrice. Elle fait également remarquer que la hausse de la population entraîne une augmentation des besoins en biens et services. Il est donc logique que le nombre de nouvelles firmes progresse.

Quant à la hausse de la TVA, ce n'est pas un argument valable, d'après la conseillère aux Etats, puisqu'il s'agit effectivement d'une charge administrative à chaque adaptation, mais pas impactante au point d'expliquer une telle croissance des faillites.

## Accès au crédit

Johanna Gapany émet l'hypothèse d'un resserrement du crédit, en raison de garanties ban-

caires trop drastiques exigées par le gendarme de la finance, la Finma. «Il y a un vrai défi au niveau du financement des petites et moyennes entreprises», juge-t-elle.

La situation est encore plus compliquée pour les jeunes pousses. «Les scale-up ont tendance à quitter la Suisse pour se financer à l'étranger», ajoute la conseillère aux Etats.

Selon elle, le danger est réel que seules les grandes sociétés, au bénéfice d'une base financière solide, soient nourries sur sol helvétique. «Or il faut encourager la diversité du tissu économique avec des entreprises de différentes tailles, pour la solidité du système et pour limiter les risques sur l'emploi. En cas de crise économique, nous avons besoin des banques, mais elles risquent de

ne pas intervenir pour les plus petites structures en raison de critères de crédit trop stricts», juge la sénatrice.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) mène des enquêtes régulières sur la situation financière des PME. La dernière étude sur ce sujet, menée en 2021, conclut que le marché des prêts fonctionne. En l'espace d'un an, le volume des crédits accordés aux PME a grimpé d'environ 1,5%. Le prochain coup de sonde du Seco est prévu pour l'année prochaine. En attendant, le ministre de l'Economie, Guy Parmelin, se dit ouvert à examiner le rôle de la réglementation bancaire dans cette affaire. «Nous allons voir si cela est fondé et s'il y a des possibilités d'améliorer la situation», promet-il. I